



MAIRIE DE NANTERRE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

**Jeudi 19 octobre 2023**

# SOMMAIRE

Appel nominal.....	6
Élection d'un Secrétaire.....	7
161. Élection du Maire.....	7
162. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire .....	22
163. Élection des Adjoints au Maire .....	23
164.1 Indemnité accordée aux membres du Conseil municipal – Fixation de l'enveloppe globale et des indemnités.....	26
164.2 Indemnités accordées aux membres du Conseil municipal – Application des dispositions relatives aux chefs-lieux de département et aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine.....	27
165. Délégation du Conseil municipal pour Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....	29
166. Maison de l'emploi et de la formation (MEF) – Assemblée générale – Collège des membres constitutifs de droit – Désignation d'un membre du Conseil municipal.....	32
167. Établissement public Paris La Défense – Conseil d'administration – Désignation du conseiller municipal titulaire représentant la Commune de Nanterre.....	33
168. Société publique locale de la ville de Nanterre (SPLNa) – Désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant aux assemblées générales .....	34



MAIRIE DE NANTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

---

*Le jeudi 19 octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le 13 octobre deux-mille-vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de madame Lise CORTES, doyenne du conseil Municipal jusqu'à la délibération n°161, puis de Monsieur Raphaël ADAM, Maire.*

**Etaients présents :** M. Raphael ADAM, Maire

Mme BOUDJEMAI, M. AZZOUZ, Mme CORTES, M. TAYEB, Mme PENTURE, M. BELLIER, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. DIABY, Mme GENTHON, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, M. HMANI, M. SOLAS, Mme KASHEMA, M. SAGE, Maires Adjoints.

M. JARRY, M. JATHIERES, Mme LACOT, Mme FAKED, Mme METEYER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS, Mme SAÏDJ, Mme KACHOUR, M. HINGANT, Mme CHAMPENOIS, Mme MAUFRAIS, Mme BOUSSISSI-POULLARD, M. RIBAUT, M. DROUCHE, Mme BEDIN, M. GUILLEMAUD, Mme FEAUGAS, M. OUBUIH, Mme FOSSATI, M. SOULAGE, Mme CELEBI, M. MENECEUR, Mme MATOUK, conseillers municipaux.

**Excusés :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Mme ALI à Mme BOUDJEMAI  
Mme REZZAG BARA à M. DEBORD  
Mme LAMORA à Mme NGIMBOUS BATJOM  
M. GAUTHIEROT à M. MARTIN  
M. KLAI à M. ALLAL  
Mme COULTER à Mme FOSSATI

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Alexis MARTIN

---





*La séance est ouverte à 19 heures 09 sous la présidence de Mme Lise Cortes.*

**Mme Lise CORTES.** Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir prendre place. J'ai l'honneur de présider cette assemblée du Conseil municipal afin d'élire le nouveau Maire de Nanterre, suite à la démission de M. Patrick Jarry.

Avant toute chose, je voudrais d'abord, en l'honneur de Patrick, bien sûr, vous dire l'extrait d'un poème d'un grand poète, Baudelaire, bien entendu :

*Un cœur tendre, qui hait le néant vaste et noir,  
Du passé lumineux recueille tout vestige !  
Le soleil s'est noyé dans son sang qui se fige...  
Ton souvenir en moi luit comme un ostensor !*

« Harmonie du soir », Baudelaire, bien sûr. Pour toi de ma part, un haïku ;

*Rentrée incandescente  
la ville flamboie pour célébrer  
Patrick, notre Maire.*

## **Appel nominal**

**Mme Lise CORTES.** Maintenant, je vais procéder à l'appel nominal :

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Imed Azzouz,
- Lise Cortes,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmî,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Raphaël Adam,
- Éric Solas,
- Rachel Feza Kashema,
- Julien Sage,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Mérième Faked,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Samia Saïdj,
- Assia Kachour,
- Erwan Hingant,

- Lucie Champenois,
- Madeleine Maufrais,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Alexandre Guillemaud,
- Barbara Feaugas,
- Adam Oubuih,
- Emmanuelle Fossati,
- Vincent Soulage,
- Neriman Celebi,
- Faysal Meneceur,
- Hélène Matouk.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Nadine Ali a donné pouvoir à Zahra Boudjemaï,
- Nesrine Rezzag Bara a donné pouvoir à Didier Debord,
- Perrine Coulter a donné pouvoir à Emmanuelle Fossati,
- Stéphanie Lamora a donné pouvoir à Thérèse Ngimbous Bajtôm,
- Kenzy Gauthierot a donné pouvoir à Alexis Martin,
- Mounir Klai a donné pouvoir à Hakim Allal.

## Élection d'un Secrétaire

**Mme Lise CORTES.** Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Alexis Martin.

## 161. Élection du Maire

[Rapport]

Rapporteur : Lise Cortes

*Suite à la démission de Monsieur JARRY de son mandat de Maire et acceptée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine le 13 octobre 2023, il convient que le Conseil municipal procède à l'élection du nouveau Maire de Nanterre.*

*En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

*La majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.*

*Madame Lise CORTES, doyenne, présidente de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT) propose de désigner quatre scrutateurs, les 2 plus jeunes et les 2 plus âgés des conseillers municipaux. Le bureau est constitué du Président, du secrétaire de séance et des quatre scrutateurs ainsi désignés.*

*Il est procédé à l'élection du Maire sous le contrôle du bureau électoral.*

[Discussion]

**Mme Lise CORTES.** Avant de procéder à l'élection du Maire, je donne la parole à M. Jarry.

**M. Patrick JARRY.** Merci. Mes chers collègues, très chers Nanterriens et Nanterriennes, Mesdames, Messieurs. Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour ce Conseil municipal extraordinaire afin d'élire un nouveau Maire. Vous le savez, toutes et tous, j'ai souhaité mettre fin à ma fonction de Maire et remis ma lettre de démission au Préfet des Hauts-de-Seine vendredi dernier.

Ce choix, je l'ai fait en conscience, convaincu qu'il y va de l'intérêt de Nanterre et de son avenir. Dans quelques mois, cela fera 20 ans que je suis Maire et bientôt 35 ans que je suis conseiller municipal. Dans quelques mois, j'aurai aussi 70 ans.

À trois reprises, lors des élections municipales, vous m'avez fait l'immense honneur de m'élire dès le premier tour à la tête d'équipes successives, qui ont toujours largement rassemblé la gauche et les écologistes, et, bien au-delà des partis, des femmes et des hommes qui sont des citoyennes et des citoyens engagés pour servir Nanterre.

De ce point de vue, je crois que notre Ville est exemplaire et fait depuis de nombreuses années la démonstration qu'il ne suffit pas d'en appeler à la participation des citoyens, notamment le jour d'une élection. Il faut accorder les paroles aux actes, écouter ce qu'ils et elles ont à proposer, et faire confiance à leur capacité de défendre l'intérêt général en n'hésitant pas à leur confier de hautes responsabilités.

Accorder la parole aux actes, dire et agir avec la plus grande honnêteté a toujours été un principe pour moi. Alors je vais vous dire les choses tout simplement. Il est inutile de chercher de secrètes raisons à ma décision, inutile de m'inventer des maladies, d'imaginer d'obscurs calculs politiques ou de considérer que les événements dramatiques que nous avons vécus en juin dernier, avec la mort injustifiable du jeune Nahel et les trois nuits de violences intolérables qui l'ont suivie ont précipité ma décision. Ce n'est rien de tout cela. Je pense tout simplement au lendemain.

Si je crois sincèrement que Nanterre est sur le bon chemin et que les politiques publiques qui y sont portées ont amélioré la vie et participé à bâtir cette ville des mixités dont nous pouvons être fiers, l'époque que nous vivons nous oblige.

Elle nous oblige à résister à des politiques rétrogrades et à des idéologies dangereuses qui, pour défendre les intérêts de quelques-uns, s'emploient à mettre les individus et les territoires en concurrence, entretiennent l'entre-soi et refusent obstinément un partage des richesses, une solidarité sans lesquelles il ne peut y avoir de développement harmonieux, inclusif et à la hauteur des défis du monde d'aujourd'hui.

Elle nous oblige à amplifier l'action que nous menons pour répondre à ces enjeux et faire en sorte que Nanterre puisse continuer d'être davantage, et mieux encore, cette ville de toutes les diversités qui ne laisse personne au bord du chemin.

Elle nous oblige à être au niveau des évolutions, pour ne pas dire des révolutions, que la gravité des questions écologiques pose au genre humain.

Elle nous oblige à voir loin.

Développer une ville des mixités aux portes du plus important quartier d'affaires d'Europe constitue un défi sur le temps long, une mobilisation qui demande une continuité dans les équipes et une détermination sans faille pour résister à la spéculation foncière et immobilière, pour empêcher que nous soyons considérés comme l'arrière-cour de La Défense ou de la vider de ce qui fait son âme : cette belle diversité qui est le propre même de l'humanité et une source constante d'enrichissement mutuel et de créativité.

Parce que je pense à l'avenir, je sais que c'est le bon moment de passer le relais. Oui, ce changement de Maire intervient au bon moment. La mi-mandat est dépassée et nous venons de lancer les Assises pour la Ville, des Assises qui constituent un moment exceptionnel de rencontre, de dialogue avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, l'occasion de faire le point sur le programme municipal que nous mettons en œuvre depuis trois ans, l'occasion également d'envisager des inflexions qu'il pourrait être utile d'apporter à ce programme, au regard non seulement des transformations survenues ces trois dernières années, mais aussi des besoins nouveaux et des urgences qui nous préoccupent, telles qu'accélérer notre action en faveur de la transition écologique ou encore faire face à la grave crise du logement, qui ne cesse de s'aggraver dans ces dernières années.

Dans trop de quartiers, trop de jeunes hommes, trop de jeunes femmes, trop de personnes en général ont par ailleurs encore le sentiment de ne pas avoir les mêmes droits que les autres. Je suis un enfant d'ouvrier, né dans un quartier populaire au Petit-Nanterre. Je connais ce sentiment. Très tôt je l'ai vécu dans ma chair. Et je mesure combien, face aux injustices, il nous faut être aujourd'hui plus que jamais mobilisés contre ce qui pourrait encore aggraver ces inégalités.

Mais je sais aussi que conquérir les mêmes droits pour toutes et pour tous est un combat de longue haleine qui nécessite du temps, appelle de la constance, de la détermination et du dynamisme. Je sais que Raphaël Adam a toutes ces qualités et partage la même colère, la même indignation devant l'injustice. Je sais aussi qu'il est



profondément attaché à Nanterre et à tous ses habitants, pour des raisons nécessairement différentes des miennes.

Maire adjoint en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, comme moi il n'est membre d'aucun parti, mais porte avec conviction les valeurs de la gauche et de l'écologie. Il est jeune, compétent et capable de rassembler l'équipe municipale dans ses diversités. Je suis sincèrement convaincu qu'il sera un Maire à l'écoute et aura toujours à cœur de défendre Nanterre.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, depuis toujours, j'ai la passion de Nanterre et de ses habitants. Rien n'est plus important à mes yeux que de voir notre ville avancer et s'améliorer. Le choix de quitter ma fonction de Maire et de proposer Raphaël Adam pour me succéder comme Maire de Nanterre, je le fais en confiance. Je le fais avec d'autant plus de sérénité que je savais, quand j'ai accepté la responsabilité que m'avait proposée Jacqueline Fraysse en 2004, que je devrais rester lucide sur le temps et ne pas m'accrocher à une fonction quand le temps serait venu. Il est temps aujourd'hui.

Au moment de quitter mon mandat, il ne m'appartient pas de dire si j'aurai ou non laissé une empreinte dans cette ville en tant que Maire. Je veux juste vous dire combien je suis fier d'avoir dirigé cette Ville qui, depuis toujours, est une ville qui accueille, une ville ouverte au monde, qui a la chance d'être habitée par toutes les catégories sociales.

Vous dire aussi que je suis fier de m'être inscrit dans l'héritage de Maires qui ont fait en sorte que cette terre de travail et de migration devienne une terre d'espérance et de solidarité.

Je suis fier d'avoir dynamisé la création des centres sociaux et culturels, généralisé à la ville entière le dispositif après l'école, et de savoir qu'aujourd'hui, 70 % des enfants de la ville bénéficient de cet accueil de qualité, alors qu'ils n'étaient que 30 % en 2004 ; fier qu'un tiers du budget de notre Ville continue d'aller à l'éducation ; fier d'avoir, en tant que Maire, inauguré un nombre important d'écoles, de crèches, de centres de loisirs, parmi lesquels les groupes scolaires Lucie-Aubrac, Miriam-Makeba, Abdelmalek-Sayad, pour la construction desquels des matériaux totalement innovants, respectueux de l'environnement ont été utilisés.

Je suis fier aussi que nous ayons ouvert une Maison des femmes à Nanterre, gagné ensemble la transformation de l'hôpital en un grand hôpital moderne, lancé la construction d'un nouveau centre municipal de santé.

Je suis fier que notre Ville ait été parmi les premières à adopter un plan climat territorial et qu'elle vienne de s'associer pour achever l'opération Seine-Arche en créant un grand delta vert.

Je suis fier d'avoir contribué à transformer profondément les quartiers du Petit-Nanterre et des Provinces-Françaises et engagé la transformation des quartiers du parc du Chemin de l'Île et d'Anatole-France ; fier de lire hier dans la presse que j'aurais été un Maire bâtisseur de mixité, car rénover les quartiers populaires, mettre de l'espoir là où il y a tant de difficultés, en favorisant les rencontres, le mélange, les mixités a toujours été notre priorité.

Avec Raphaël Adam et toute l'équipe municipale, je sais qu'elle le demeurera, car soyez rassurés ou pas, chers collègues de l'opposition, je ne disparaîs pas du paysage. Je reste au Conseil municipal, membre de cette majorité que je veux ce soir remercier pour l'intelligence et le sens de la responsabilité dont cette équipe municipale a fait preuve lorsque je lui ai annoncé ma décision de remettre ma démission et proposé la candidature de Raphaël comme Maire. Je continuerai aussi de porter la voix de Nanterre au sein du Conseil métropolitain et au Conseil départemental, où je siégerai dès demain pour y dire une nouvelle fois que le Département a les moyens d'assumer les responsabilités qui sont les siennes, notamment en matière d'action sociale et pour accélérer la rénovation des logements sociaux dont il dispose à Nanterre, notamment dans le quartier du Parc.

Je n'ai qu'un regret, c'est en effet que la transformation sociale et urbaine du quartier du Parc et de celui du Chemin de l'Île ne se fasse pas plus vite, car je sais les difficultés que les gens qui y vivent peuvent y rencontrer. Ce qui m'anime a en effet toujours été le désir d'être utile aux autres, de bâtir des ponts entre les êtres humains, de contribuer à l'édification d'une ville et d'un monde où chacun et chacune a une place, et qu'il serait donné toutes les possibilités de faire son chemin, de vivre libre et en paix.

Être Maire d'une ville comme Nanterre m'a offert la possibilité de démontrer avec vous que d'où que l'on vienne, où que l'on soit né, chacune et chacun a droit à ce qu'on lui fasse confiance, à l'excellence et à la réussite.

Cela a été une aventure exceptionnelle, une grande responsabilité, parfois difficile, comme lors des événements douloureux que nous avons vécus en juin dernier, souvent enthousiasmante, comme pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Cela nécessite une mobilisation de tous les instants, particulièrement en ce moment où la Ville est en plein effort pour faire évoluer ses quartiers les plus populaires vers plus de mixité sociale et d'espoir pour ses habitants, et où elle reste, plus que jamais déterminée à agir en faveur d'une transition écologique qui réponde aux défis d'aujourd'hui et demain.

J'ai dit cet après-midi : « Un Maire d'une ville comme Nanterre ne dort vraiment jamais. » Je sais que cette ville est pleine d'avenir et ses habitants animés par la volonté de vivre ensemble, de se rassembler dans le respect de chacune et de chacun et de toutes nos différences. Nanterre mérite qu'on lui donne du temps et du cœur. Je lui en ai donné énormément. Elle me l'a rendu au centuple. Je sais ce que je dois à ma ville, je sais ce que je vous dois.

Alors, pour conclure, à vous toutes et tous, élus, personnels communaux, Nanterriens, Nanterriennes, permettez-moi de vous dire simplement un très, très grand merci.

*Applaudissements.*

**M. Patrick JARRY.** Merci. Maintenant, vous avez à élire un Maire, alors il faut se mettre au travail. Merci.

**Mme Lise CORTES.** Des élus voudraient-ils s'exprimer ? Je vais donner la parole d'abord au groupe « Socialistes et progressistes ». Didier Debord.

**M. Didier DEBORD.** Merci, Madame la Présidente. Nous ferons une intervention à deux voix avec ma collègue Thérèse Ngimbous Batjôm.

Monsieur le Maire, cher Patrick, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers Nanterriens, chères Nanterriennes. Il y a 19 ans et 5 jours, si je ne me trompe pas, ma collègue d'alors, Marie-Laure Meyer, présidente du groupe socialiste, intervenait dans cette enceinte, comme je le fais aujourd'hui avec ma collègue Thérèse, au nom du groupe « Socialistes et progressistes », à l'occasion de votre élection – de ton élection – en tant que Maire de Nanterre. C'est donc la deuxième fois, pour ma part, mais aussi pour mon collègue Vincent Soulage, que nous avons l'occasion de participer à l'élection d'un nouveau Maire en cours de mandat. Elle rappelait que lorsque les Nanterriens nous avaient choisis à la majorité des suffrages, ils n'avaient pas choisi seulement un projet et une équipe, mais aussi donné leur avis sur le pilote. Pour les élus socialistes de Nanterre, ce n'est donc pas tant le changement de personne qui compte, c'est la garantie du respect des engagements pris devant les Nanterriens. J'en arrêterai là les références à 2004, mais je pourrais dire que, 19 ans après, nous pouvons nous retrouver dans la justesse de ces propos, avec en plus toute l'amitié qui nous lie à Patrick.

En 2020, nous avons bâti avec les Nanterriennes et les Nanterriens un nouveau contrat d'avenir pour la mandature 2020-2026, avec l'engagement de faire de Nanterre une ville pour toutes et tous. C'est avec à l'esprit cet engagement que nous œuvrons tous au sein de la majorité municipale. Ta démission de la fonction de Maire ne remet pas en cause cet engagement que nous portons au quotidien, parfois – et tu le rappelais dans ton propos introductif – dans un contexte bien difficile. C'est l'intérêt commun qu'est l'avenir de Nanterre qui nous anime, dans un contexte où l'échelon communal, face aux attentes, inquiétudes, voire angoisses de nos concitoyens et concitoyennes, est de plus en plus sollicité.

Engagé dans la vie politique au service des Nanterriens depuis 35 ans, Patrick, tu as été un infatigable militant, un défenseur de la ville, de notre ville. Nous souhaitons te féliciter pour toutes les évolutions que tu as su apporter et mettre en œuvre à Nanterre, avec l'appui des différentes majorités municipales qui t'ont accompagné durant toutes ces années.

Tu t'es essayé à faire une liste des réalisations pour lesquelles tu es fier. Je vais essayer aussi de faire une liste. J'oublierai certainement beaucoup de choses. Tu l'as évoqué, la question du bien-vivre, celles du cadre de vie, de la rénovation de nos quartiers populaires (Petit-Nanterre, Université, Chemin de l'Île et aujourd'hui le Parc) sont des réalisations majeures pour notre collectivité. Notre engagement dans la transition écologique, cela a été également évoqué. Le logement et bien sûr le bien-vivre à Nanterre, avec des politiques fortes en matière d'éducation, d'accompagnement social.

Tu as dévoué ton engagement – ta vie, diront certains – à la cause de Nanterre et de ses habitants. Les élus socialistes te sont reconnaissants pour les valeurs de rassemblement de la gauche que tu as su théoriser et mettre en œuvre tout au long de ces années dans ta fonction de Maire.

Depuis ton élection en tant que Maire en 2004, les élus socialistes ont toujours travaillé au rassemblement de la gauche et des écologistes, et c'est dans ce cadre que nous poursuivrons le mandat. Nous pouvons être fiers de ce travail collectif au service des Nanterriennes et des Nanterriens. Nous disons que c'est en toute loyauté, mais aussi fidèles à nos valeurs socialistes et à celles communes à l'union de la gauche et des écologistes, que nous apporterons notre soutien à la candidature de Raphaël Adam. Et je laisse ma collègue Thérèse poursuivre.

**Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM.** Merci, Didier. Monsieur le Maire, cher Patrick, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chères Nanterriennes et chers Nanterriens. Comme vient de le dire mon collègue Didier, à travers ce soutien, nous mettons l'accent sur la participation citoyenne dans laquelle les partis politiques, bien que souvent décriés, occupent une place fondamentale et nous en sommes fiers. Tout naturellement, nous apporterons notre soutien et notre accompagnement au nouveau Maire, Raphaël Adam, pour l'intérêt de Nanterre et ses habitants.

Ce soutien n'est pas un blanc-seing. Une certaine vigilance sera notre boussole tout au long de ce compagnonnage, jusqu'à la fin du mandat. Nous veillerons plus particulièrement à la pratique collective et innovante des responsabilités dans l'intérêt des habitants et l'avenir de Nanterre.

L'actualité nationale et internationale nous interpelle. En France, l'union de la gauche est mise en mal par le renoncement à ses valeurs humanistes. Ici, à Nanterre, les socialistes contribuent et continueront à contribuer à cette union de la gauche et des écologistes qui nous est si précieuse car fidèle à nos valeurs. Raphaël, les socialistes ne doutent pas : de par ton humilité, mais aussi ta vision, que nous partageons avec toi depuis le début de cette mandature, tu sauras te montrer sensible et ouvert à ce principe fondamental de renforcer cette union.

Enfin, pour conclure, qu'il nous soit permis de saluer Patrick, Monsieur le Maire, et lui rendre hommage pour son investissement, sa vision pour nos territoires et sa disponibilité, ainsi que sa proximité auprès de nos concitoyens durant ses 35 ans d'investissement dans la vie publique, dont 19 et demi en tant que Maire de Nanterre. Monsieur le Maire, cher Patrick, merci.

*Applaudissements.*

**Mme Lise CORTES.** Maintenant, le groupe « Europe Écologie Les Verts, Génération·s Citoyens », Alexis Martin.

**M. Alexis MARTIN.** Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cher Patrick. Notre légitimité et notre capacité d'action au sein de cette assemblée sont issues de la juste combinaison entre un socle programmatique ambitieux soutenu par des partis politiques, des élus sans étiquette, et une personnalité qui a su nous fédérer : Patrick Jarry.

Plus que jamais, dans un contexte social si dur, un contexte climatique si prégnant et un contexte géopolitique si incertain, ta démission en tant que Maire nous engage individuellement et collectivement à renforcer notre cohésion au sein de la majorité, dans l'écoute de toutes et tous, mais sans trahir notre désir de développer une écologie du quotidien, synonyme de plus de justice sociale.

Nous soutenons ce soir, à la demande de Patrick, l'investiture de Raphaël Adam, dans un esprit de responsabilité pour faire vivre et rayonner une action collective, en nous engageant à faire le nécessaire pour assurer cette réussite. Il s'agit vraiment de coconstruire chacune de nos réalisations, chacun de nos projets.

La pleine réalisation de notre projet municipal, auquel les élus écologistes se sont associés depuis 2008, et avec une impulsion nouvelle apportée en 2020 avec l'arrivée de Génération·s, a jusqu'à présent reposé très largement sur les épaules de Patrick, appuyé par l'ensemble de la majorité municipale. Ta passion, ton engagement continu au service de la ville, ta liberté d'esprit ont fait corps avec Nanterre pour façonner chaque millimètre de la ville dans un ensemble urbain novateur, haut en couleur aussi, et bien sûr toujours perfectible.

Il nous faudra désormais trouver une articulation nouvelle pour renforcer l'adaptation de Nanterre aux défis toujours plus grands que nous rencontrons. Il nous faudra également définir de nouveaux modes d'action pour aller au combat lorsque nos adversaires politiques franchissent la ligne rouge en matière de justice sociale et climatique, et assurer l'autonomie de décision et de gestion pour Nanterre. Dans ces combats collectifs, nous pourrions continuer de prendre appui sur le relais offert par la députée de notre circonscription, Sabrina Sebaihi. Il importerait d'explorer des solutions nouvelles à la hauteur des enjeux climatiques, d'une meilleure justice sociale et d'accompagner utilement les collectifs et associations environnementales en étant respectueux de leur culture et identité. Bref, il faudra encore davantage expérimenter, accélérer la transition, proposer, débattre.

Nous aurons une vigilance particulière sur la vitalité de l'économie circulaire, la préservation des arbres et des espaces verts, la gestion des déchets et biodéchets, la participation citoyenne, notamment des jeunes. Vous l'avez compris, nous comptons pleinement sur une convergence sur le fond des dossiers et une gestion transversale des enjeux pour apporter un nouvel élan.

Nous savons que Raphaël mesure la charge de la fonction et les sacrifices qu'elle exige pour un jeune père de famille – j'en profite pour saluer sa femme, et je ne sais pas si les enfants sont dans le coin, mais vous avez déjà

dû connaître certains sacrifices, et malheureusement, cela va certainement s'accroître, donc bon courage à vous aussi.

*Rires.*

**M. Alexis MARTIN.** Au-delà de sa capacité de travail et de son expertise technique, il pourra, dans cette deuxième partie de mandat, compter sur le concours exigeant de notre groupe politique pour faire front, avec comme seule boussole, nous le réaffirmons, l'intérêt des Nanterriennes et Nanterriens et l'intérêt général à codévelopper une ville pionnière dans la pratique d'une écologie concrète au quotidien. En un mot, nous nous rallierons à toutes les opportunités de développement d'une économie solidaire à l'échelle de tous les quartiers et nous nous opposerons à tout opportunisme dénaturant notre raison d'être et d'agir ensemble avec les Nanterriens et les Nanterriennes.

En conclusion, nous souhaitons bon courage à Raphaël. Tu pourras compter sur les élus de notre groupe.

*Applaudissements.*

**Mme Lise CORTES.** Maintenant, les groupes de l'opposition. « Nanterre ensemble », est-ce que vous avez une intervention ?

**M. Christophe RIBAUT.** Oui. Je vous remercie, Madame la Présidente. Chers collègues, chères Nanterriennes, chers Nanterriens, Monsieur le Maire. Nous sommes réunis ce soir car vous avez pris la décision de mettre fin à votre fonction de Maire. Cela fait 35 ans que vous siégez au sein de ce Conseil municipal, dont 20 ans comme Maire. Il nous paraît donc tout d'abord important et légitime de saluer votre engagement et votre dévouement au service de notre ville. Nous savons et reconnaissons l'ensemble des sacrifices et des efforts que requiert cette fonction. Cet engagement, qu'il soit politique ou associatif, est toujours un don de soi, à la fois prenant et très enrichissant.

Lors du dernier Conseil municipal, d'ailleurs, plus précisément lors de la délibération sur la protection accordée à deux de nos confrères victimes d'injures et de menaces, notre groupe a souligné l'importance de rappeler à tous nos concitoyens qu'un tel engagement est un acte fort de citoyenneté, très souvent bénévole d'ailleurs en France, et que nous avons la chance de vivre dans une démocratie où chacun est libre de s'exprimer et de s'engager, comme nous le faisons tous ce soir ici, pour défendre nos idées et contribuer ainsi à améliorer la vie de nos concitoyens. Quelles que soient nos divergences politiques, il est essentiel que nous, élus, sachons, à titre d'exemplarité, respecter et saluer cet engagement citoyen au sein des collectivités locales et pour les services publics de notre République.

À quelques minutes maintenant de laisser votre place, il est également important de faire un petit bilan de votre action et de celle de vos équipes successives au cours de ces 20 dernières années, un bilan dans votre successeur désigné, Raphaël Adam, va devenir ce soir comptable et tributaire. Dans votre message adressé aux Nanterriens cette semaine pour annoncer votre démission, vous dites que rien n'est plus important que de voir notre ville avancer et s'améliorer. Nous partageons bien entendu cette ambition, mais force est de constater qu'après 20 ans à la tête de la Ville, vos résultats sont loin d'être aussi significatifs et qu'ils se sont même souvent dégradés. Il y a bien sûr eu des accomplissements, tels que la création de la Maison des femmes ou encore la rénovation de quartiers comme le quartier du Parc Sud ou du Petit-Nanterre, mais c'est bien peu et trop peu au regard du potentiel de notre Ville et du budget colossal qu'elle a à sa disposition, budget dont je rappelle qu'il est par habitant parmi les plus élevés en France, y compris si l'on retire la péréquation que vous décriez tant. Malgré cela, le bilan économique de notre Ville est aujourd'hui inquiétant. Les finances municipales n'ont cessé de se détériorer, les investissements nécessaires ont été négligés, ce qui a un impact direct sur la qualité de vie de nos concitoyens, sur la capacité de la Municipalité à fournir les services essentiels et à offrir de réelles perspectives à la jeunesse. Nostalgique d'un temps révolu, vous n'avez eu de cesse de répéter en boucle que vous n'avez pas les moyens – ce qui est somme toute un peu indécent au regard du budget dont je viens de parler. Vous n'avez eu de cesse que de critiquer en permanence l'État et la baisse réelle de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales. Et vous n'avez surtout pas su faire ce qu'on était en droit d'attendre de vous dans une telle situation, c'est-à-dire identifier les enjeux économiques pour notre Ville, prévoir et gérer, car, oui, Monsieur le Maire, gouverner, c'est prévoir, mais c'est aussi gérer. Le fait est que vous n'avez pas de vision long terme pour Nanterre et les Nanterriens.

Vous parlez d'améliorer notre ville. Il n'en est rien également concernant le bien-vivre ensemble et la sécurité. Les chiffres du ministère de l'Intérieur de 2022 confirment que Nanterre reste sur le podium – et très souvent même sur la plus haute marche – des villes des Hauts-de-Seine où la délinquance est la plus forte et en progression continue. Vol de véhicules, destructions, dégradations, coups et blessures volontaires : Nanterre reste en tête des actes commis dans le département, en valeur absolue d'ailleurs comme en proportion du nombre d'habitants. Notre ville connaît depuis trop longtemps un grave retard en matière de sécurité et vous n'avez rien fait pour combler ce retard, bien au contraire. Vous renvoyez systématiquement la responsabilité de ce sujet vers l'État et la police nationale. Vous n'avez pas la volonté politique de mener une action complémentaire et surtout nécessaire en créant une municipale digne de ce nom dans notre ville, police municipale qui a une tout autre vocation et une tout autre autorité que les médiateurs de quartier dont vous nous parlez sans cesse, qui sont utiles bien sûr, mais qui sont très souvent et logiquement dépassés. Lors du dernier Conseil municipal, il y a à peine 15 jours, pendant nos échanges sur les événements tragiques du mois de juin, nous vous avons de nouveau appelés à avoir cette ambition forte d'instaurer une politique municipale à Nanterre, pour créer les conditions de la proximité.

Nous pourrions aussi revenir sur cette ville de mixité que vous prônez tant, alors même que vous avez continué à bétonner, ghettoïser et concentrer toutes les difficultés dans les mêmes quartiers.

Nous pourrions aussi revenir sur la jeunesse de Nanterre, à laquelle vous n'avez pas su donner de l'espoir, de réelles perspectives et qui est aujourd'hui en manque de repères.

Nous pourrions aussi revenir sur tant d'actes manqués, Monsieur le Maire, et pourtant ce n'est pas faute de vous avoir alerté et de vous avoir fait des propositions tout au long de ces années.

Si nous avons salué votre engagement et votre dévouement au début de cette intervention, nous ne pouvons que regretter et dénoncer la façon dont vous quittez votre fonction aujourd'hui. Il y a 19 ans, vous êtes rentré dans cette fonction par la petite porte. Vous en sortez aujourd'hui par la même porte, en démissionnant en cours de mandat...

*Exclamations. Huées.*

**M. Christophe RIBAUT.** ...pour installer votre successeur désigné. Dans l'interview accordée au journal *Le Parisien* il y a quelques jours, vous assumez pleinement cette pratique non démocratique au prétexte que vos trois prédécesseurs ont tous procédé de la sorte en ayant, je cite, « l'intelligence de penser à l'après ». Cela ne donne pas l'impression que vous pensez vraiment à l'après, en tout cas pas celui des Nanterriens. Cela confirme plutôt que vous faites tout pour conserver le pouvoir et vous le transmettre entre vous.

Un homme politique – d'ailleurs, je pense, pas si éloigné de votre pensée –, François Mitterrand, a écrit : « L'alternance est l'oxygène de la démocratie. » Il aurait été républicain et digne de proposer un peu d'oxygène aux Nanterriens en quittant votre fonction soit en 2020, à l'occasion de la dernière élection municipale, soit en 2026, à l'occasion de la prochaine. Vous en seriez sorti grandi, Monsieur le Maire, d'autant que, dans le message que vous adressez aux Nanterriens cette semaine, vous les remerciez de vous avoir élu comme Maire à trois reprises entre-temps. Votre successeur ne pourra pas en dire autant ce soir – les Nanterriens sauront apprécier. En ce qui nous concerne, donc, nous ne prendrons pas part au vote ce soir.

Pour finir, cher Raphaël Adam, lorsque des concitoyens élisent un Maire, ils élisent avant tout une personne en qui ils ont confiance et avec laquelle ils ont un lien fort. Ce n'est pas vous faire offense de vous dire ce soir que ce n'est pas votre cas, puisque vous allez être désigné comme nouveau Maire à mi-mandat. Nous attendons donc avec impatience de savoir quelles seront vos valeurs, vos positions politiques, votre vision pour Nanterre, déclinée autour d'un programme, vos orientations claires et surtout vos objectifs précis et mesurables. Nous espérons que cette transition, cette passation de pouvoir, se fera dans la transparence. En tant que groupe d'opposition, nous resterons toujours vigilants, critiques, constructifs, force de proposition et prêts à débattre avec vous. Nous sommes prêts à travailler pour le bien de notre communauté nanterrienne, car notre seule priorité est de servir les intérêts de nos concitoyens. Je vous remercie.

**Mme Lise CORTES.** « Nanterre d'ici et ailleurs ». Monsieur Drouche, je vous laisse la parole.

**M. Éric DROUCHE.** Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur Jarry, vous avez décidé de démissionner à mi-mandat et c'est votre droit le plus absolu.

Je tiens tout d'abord à saluer votre investissement reconnu sur une durée très longue : 19 ans à Nanterre, c'est peut-être 30 ans ailleurs. Ce n'est pas flatter de dire cela, c'est une réalité. Nanterre est une ville attachante, avec

beaucoup de valeurs, beaucoup de potentiel, mais beaucoup de difficultés. Vous l'avez évoqué, vous avez beaucoup travaillé pour la ville et pour l'intérêt de la ville, et cela, on ne peut pas vous le reprocher.

Aujourd'hui, vous avez donné vos raisons pour lesquelles vous avez décidé d'arrêter votre mandat. Je pense que vous avez le droit d'être fatigué, parce que nous ne sommes que des êtres humains. Et je voulais aussi dire que l'engagement est quand même important et je pense qu'il serait un petit peu humain de se rendre compte de ce qu'est la fonction d'un Maire, surtout d'un Maire d'une ville de 100 000 habitants.

Donc je ne vais pas venir sur ce que vous n'avez pas bien fait ou ce que vous avez mal fait, parce que, vous savez, il y a les élections et les urnes qui feront que cela sanctionnera ou pas votre travail. C'est la démocratie.

Je voulais juste saluer le travail que vous avez accompli, même si je ne partage pas forcément vos idées. Il y a des choses qui resteront à Nanterre parce qu'elles ne viennent pas forcément que de vous, elles viennent de tous les gens qui se sont investis pour cette ville. Les Nanterriens décideront de la suite.

Vous avez fait le choix de Raphaël Adam. Raphaël Adam pourra faire ses preuves. Il aura trois ans pour mener la Ville et je n'ai aucun préjugé. Nous n'avons aucun préjugé. Nous lui souhaitons bon courage parce que d'être élu, c'est compliqué, d'être adjoint encore plus et d'être Maire – vous le savez, Monsieur Jarry –, c'est extrêmement difficile. Quand on fait une erreur, c'est comme un goal dans les buts : cela se voit tout de suite, mais il n'y a personne pour vous soutenir. Je fais partie de l'opposition, je sais très bien où est ma place, mais je voulais aussi saluer le travail que vous avez effectué. Partir par la porte que vous partez, je ne dirais pas que c'est une petite porte, mais vous partez par la porte que vous deviez prendre. C'est votre réflexion et nous la respectons.

*Applaudissements.*

**Mme Lise CORTES.** Le groupe « Aimer Nanterre ».

**M. Faysal MENECEUR.** Merci, Madame la Présidente, Monsieur Jarry. Aujourd'hui, Nanterre tourne une page, mais « Aimer Nanterre » craint que la nouvelle page continue de s'écrire avec la même encre, une encre sympathique, c'est-à-dire presque invisible, même quand on la met en lumière.

Monsieur Patrick Jarry, quand on met en effet votre bilan en lumière, il apparaît mince. Jugez plutôt :

- Notre taux de chômage est le double de celui des Hauts-de-Seine.
- On a une bétonisation qui a augmenté de 20 %.
- Un climat d'insécurité sur l'ensemble de la commune, avec quelques chiffres : on a une augmentation des violences intrafamiliales de 26 %, le nombre de vols a augmenté de 28 % et le nombre de plaintes pour violences sexuelles a augmenté de 4 % sur la commune.

Et pourtant, Monsieur Jarry, vous le savez, dans notre catégorie, nous sommes la deuxième Ville de France ayant le plus gros budget par habitant, c'est-à-dire qu'on ne manque pas de leviers.

Monsieur Jarry, Nanterre vous doit hélas bien peu, ou plutôt elle vous doit beaucoup : beaucoup de retard accumulé au regard de votre gestion dogmatique de la Ville. Je laisse par ailleurs la parole à mon collègue, Monsieur Guillemaud. Je vous remercie.

**M. Alexandre GUILLEMAUD.** Madame la Présidente, chers collègues. Monsieur Jarry a donc fait le choix, au nom de la majorité, de désigner son candidat. On en prend acte. Le groupe « Aimer Nanterre » présentera la candidature de Faysal Meneceur au poste de Maire afin d'avoir un Nanterrien à cette fonction. Merci.

**Mme Lise CORTES.** Le groupe « Nous sommes Nanterre ».

**M. Adam OUBUIH.** Monsieur le Maire, chers collègues. Cela a été déjà fait plusieurs fois, mais permettez-nous de le répéter. Au-delà de tous nos désaccords politiques, permettez-nous de vous rendre hommage. Pendant 20 ans, vous avez incarné Nanterre. Par votre parcours personnel, par votre parcours politique, vous avez marqué, disons-le, l'histoire de notre ville. Votre exposition, vous le savez bien mieux que nous, n'a pas été de tout repos puisque vous avez payé de votre personne lors de la tuerie de 2002 et jusqu'à ces derniers mois, lorsque vous vous êtes fortement impliqué lors des émeutes urbaines de l'été dernier. C'est donc, d'un point de vue personnel, un hommage que nous souhaitons vous rendre et c'est une page qui se tourne, et puis disons-le – en tout cas, nous le pensons, l'avenir le dira –, la fin d'une ère. Elle se tourne parce qu'avec votre démission, c'est un peu – et n'y voyez aucun jeu de mots – l'ancien monde qui tire sa révérence.

Au-delà de cet hommage que nous vous rendons, votre départ pose, à nous et aux Nanterriens avec lesquels nous avons pu échanger, trois questions, *a minima* :

- D'abord, et cela a été dit, quelle ville laissez-vous aux Nanterriens ?
- Ensuite, de façon plus immédiate, pourquoi ce choix d'adober un successeur en coulisses plutôt que de laisser le choix aux Nanterriens de désigner votre successeur ?
- Enfin, quel avenir – et là, vous n'en êtes pas entièrement responsable : ce sera à votre successeur, que nous allons, j'imagine, entendre rapidement – allez-vous proposer pour Nanterre ?

Alors, quelle Nanterre laissez-vous ? Si nous sommes engagés pour Nanterre, c'est que nous aimons profondément cette ville, son identité, sa mixité, sa diversité, son potentiel. Mais, cela a été dit plusieurs fois, malgré le budget mirifique de la ville – je rappelle des chiffres : 400 millions d'euros de budget cette année, c'est-à-dire, pour une ville de 100 000 habitants, 40 000 euros par habitant si l'on compte la section d'investissement – , malgré une situation géographique exceptionnelle, malgré le fait, et cela a été dit, que notre ville compte plus d'emplois que d'habitants, Nanterre ne répond pas, depuis trop longtemps, aux besoins de ses habitants.

Il est résumé à notre sens par cet article, paru avant-hier, dans un grand quotidien national – je lis le titre –, *Le Monde* : « "J'ai pas le niveau !" : à Nanterre, les jeunes pris dans la mécanique de l'échec scolaire ». Nanterre est décrit, juste après le titre, comme un territoire – je cite – « où la mixité est presque inexistante ». C'est le premier sujet. Pas de mixité sociale pour la majorité de la jeunesse nanterrienne, et, vous le savez mieux que moi, près d'un tiers de notre population est jeune, a moins de 30 ans.

Le bilan est que vous avez réussi le triste exploit de constituer ce que nous appelons une trappe à pauvreté dans les quartiers prioritaires de la Ville, dans le quartier du Parc, dans le quartier du Petit-Nanterre, dans le quartier du Chemin de l'Île, pour ne citer qu'eux, où vous attirez des populations par un loyer modéré et vous ne leur offrez pas la chance de réussir. Ces quartiers sont isolés des autres quartiers de Nanterre, puisque la mixité globale dans ces quartiers n'existe pas. Le soutien scolaire et l'investissement sur l'éducation, que vous dites être une de vos priorités, ne fonctionne pas, et des milliers de jeunes Nanterriens sont condamnés d'avance à l'échec.

**Un·e élu·e.** [*hors micro, inaudible*]

**M. Adam OUBUIH.** Allez en discuter avec le journaliste du *Monde* si vous le souhaitez.

Vous n'avez pas réussi à construire une ville mixte. Vous n'avez pas réussi à ouvrir le champ des possibles à notre jeunesse, qui, pourtant, ne manque pas de talent, comme on peut le voir régulièrement. Et de façon factuelle, notre ville était moins inégale il y a 20 ans.

Pas assez de mixité sociale, pas assez de services publics de proximité. Nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet parce que beaucoup de choses manquent à Nanterre. J'en vois trois principales.

- D'abord, une vraie politique environnementale digne de ce nom, avec un budget pluriannuel qui soit extrêmement important. J'avais parlé d'un plan Marshall – nous avons parlé d'un plan Marshall – pour l'environnement, avec des finances publiques que vous avez. Notre ville a les moyens de le faire. Cela n'a pas été fait.
- Ensuite, un véritable et meilleur accès aux soins, puisque de trop nombreux quartiers de Nanterre sont encore des déserts médicaux. Les Nanterriens le subissent tous les jours.
- Et puis enfin, et cela a été dit par nos collègues de l'opposition, une lutte résolue, de long terme, sur les incivilités, qui ne peut être que l'autre versant de la mixité sociale.

Ce constat, ce n'est pas une fatalité, c'est le résultat, en grande partie, de vos choix politiques, le choix de rassembler dans ces mêmes quartiers les populations les plus en difficulté, le choix de ne pas utiliser votre pouvoir premier, qui est celui de l'urbanisme, pour lutter contre cette concentration. C'est pourtant une réalité simple : l'urbanisme détermine la possibilité de créer ou non de l'égalité des chances, de mettre sous tension ou non le système éducatif, d'offrir un accès ou non à proximité à des jeunes à des services publics, à l'éducation, à l'insertion. Le choix de ne pas trancher entre une posture, que vous assumez, de ville mixte, de ville populaire, et la réalité, puisque vous nous renvoyez les limites budgétaires, qui, pour nous, sont pourtant importantes, qui est que vous n'arriverez pas à répondre par cette politique à tous les besoins.

Vous n'avez pas agi sur ces thématiques et la réalité, qui est certes complexe, vous rattrape. L'impression que cela peut donner, c'est que vous la fuyez.

Ensuite, quel exemple de démocratie ? Pourquoi démissionner 36 mois après une campagne municipale, qui s'est tenue d'ailleurs dans les raisons que l'on connaît, avec le confinement. Les Nanterriens nous demandent : Pourquoi vous êtes-vous présenté en 2020 si c'est pour démissionner quelques mois plus tard ? Est-ce que vous

avez anticipé cette décision ? Est-ce que vous avez fait campagne en 2020 en ayant cette décision en tête ? Pourquoi continuer, et cela a été dit, un système qui décide de tout dans l'opacité, qui règle sa tambouille dans l'entre-soi, qui désigne un successeur comme les rois ou les autocrates adoubent un héritier dans le secret des palais ?

C'est pourtant un système qui est opposé à tout ce que vous avez dit et ce qu'on a entendu de la part de votre majorité, qui affiche un attachement fort à la démocratie participative. Nous ne préjugeons pas du choix de la majorité, qui est le vôtre, mais pourquoi avoir choisi une personne en particulier plutôt que d'autres, qui étaient aussi également engagées, parfois depuis plus longtemps, à Nanterre ? Est-ce que vous anticipez, puisque cela devient régulier depuis ces trois dernières années, de nouvelles démissions dans votre majorité ? Ce sont des questions importantes.

Enfin – et, encore une fois, nous avons bien conscience que vous ne pourrez pas y répondre entièrement, nous étions rassurés, nous ne doutons pas que vous resteriez parmi nous dans ce Conseil : nous en sommes heureux –, comment voyez-vous l'avenir de Nanterre ?

En tout cas, sans préjuger du programme de Raphaël Adam, avec lequel nous souhaitons travailler, débattre, assumer nos divergences, mais aussi nos convergences sur l'intérêt qu'on porte à Nanterre et à tout son potentiel, de façon factuelle, on constate qu'aujourd'hui, la décision qui a été prise, la seule décision importante, outre le renouvellement des élus, c'est d'augmenter les indemnités des adjoints au Maire de 25 %, décision à laquelle vous n'étiez pas obligé. Est-ce que vous pensez vraiment, dans un contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat...

**Un·e élu·e.** [*hors micro, inaudible*]

**M. Adam OUBUIH.** Si, cela a été noté. C'est le point 164.3. C'est le bon climat.

*Rires.*

**M. Adam OUBUIH.** Si. C'est marqué dans le point.

**Un·e élu·e.** [*hors micro, inaudible*]

**M. Adam OUBUIH.** « Considérant que la Commune de Nanterre peut ouvrir droit à une majoration d'indemnité s'élevant à 25 % et qu'il y a eu d'appliquer cette majoration ». Ce n'était pas obligatoire. C'est votre point 164.2. Je ne sais pas si vous avez lu.

Donc nous attendons dès lors d'attendre la voie, le cap qui sera tracé par le nouveau Maire, en espérant qu'il puisse s'attaquer à ces défis qui, à nos yeux, ont été trop longtemps attendus, qu'il puisse contribuer à relever le potentiel de notre ville. Comme certains de nos collègues de l'opposition, nous ne souhaitons pas prendre part au vote puisque nous considérons que les Nanterriens auraient dû se prononcer, et non pas un Conseil municipal acquis à plus de 80 % à votre majorité. En tous les cas, nous vous souhaitons cordialement et sincèrement le meilleur pour la suite, Monsieur Jarry.

**M. Patrick JARRY.** Je vais juste répondre parce que c'est une question importante. La délibération qui est soumise tout à l'heure sur les indemnités des élus est la même que celle qui a été votée en juin 2020 et la majoration de 25 % est celle liée au statut de Ville-Préfecture, qui est celle de la Ville de Nanterre.

**Mme Lise CORTES.** Alors, maintenant, le groupe « Nanterre pour toutes et tous », Lucie Champenois.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Merci. Cher Patrick, chers collègues, chers toutes et tous. Je voudrais prendre la parole ce soir, au nom en particulier des élus communistes présents et passés, qui ont comme moi, et parfois souvent plus longtemps que moi, partagé, Patrick, ton engagement au service des habitants et des habitantes de Nanterre. Nous souhaitons ce soir mettre à l'honneur et rendre hommage à cet engagement, qui a été et qui est encore le tien, à une vie, à une histoire, collées à l'histoire de Nanterre dans ses moments les plus remarquables comme dans ses plus grands drames, à ton attachement à cette ville, ta combativité, que nous partageons depuis des années.



À la suite de tes prédécesseurs, Raymond Barbet, Yves Saudmont, Jacqueline Fraysse, tu as mené de grandes batailles, et nous à tes côtés : la bataille pour le logement, bataille contre le glyphosate en particulier et pour la transition écologique en général, bataille pour la rénovation et pour des moyens pour nos quartiers populaires – tu les as cités : les Provinces, le Petit-Nanterre, le Chemin de l'Île, le Parc –, afin que Nanterre reste une ville pour toutes et tous. Ces batailles sont à continuer, à amplifier, et nous nous y engageons ce soir résolument.

Tu as aussi connu de grandes douleurs, comme cette nuit terrible du 27 mars 2002 au Conseil municipal, ou, plus récemment et ensemble dans une autre forme de violence, le meurtre injuste de Nahel et les nuits terribles qui en ont suivi, et nous avons souffert ensemble. C'est que la ville de Nanterre, bâtie par des immigrés du proche, du lointain, du Berry ou d'Algérie, bâtie par et pour les rejetés d'ici et d'ailleurs, est une ville grande par sa taille, certes, mais aussi par les enjeux des batailles qu'elle mène ; une ville où chacun et chacune doit avoir sa place ; une ville des mixités, une ville du mieux populaire, une ville tournée vers celles et ceux à qui la vie n'a pas fait de cadeau, une ville qui investit dans l'éducation de ses enfants, dans la culture, le sport ou l'environnement.

Nanterre est à ce titre une ville qui combat, une ville revendicative, dont la population, exigeante à raison, nous pousse, nous, élus, toi, Maire, à nous battre pour la justice sociale, la justice internationale, contre les discriminations, pour la paix, ici comme ailleurs. Ces combats ne cesseront pas avec la fin de ton mandat de Maire et nous allons les poursuivre plus ardemment que jamais au côté de Raphaël Adam et avec l'ensemble des forces de gauche et des écologistes qui le souhaitent.

Ils sont plus que jamais d'actualité, ces combats, dans les heures tristes – et d'aucuns diraient dangereuses – que la France, mais le monde aussi, connaît et traverse aujourd'hui. Il s'agit dès aujourd'hui de préparer le Nanterre de demain avec les habitants de la ville, à leur côté, pour faire face aux défis sociaux, aux défis climatiques, aux défis politiques qui nous attendent en tant que ville populaire de périphérie. De périphérie, mais Nanterre ne doit pas être mise de côté. Au contraire, Nanterre doit jouer un rôle central, faire entendre sa voix et ouvrir des chemins dans la réinvention de nos pratiques, de nos politiques et dans la construction d'alternatives ambitieuses.

Alors, merci, Patrick. Bon courage, Raphaël. Vous pouvez compter sur nous.

*Applaudissements.*

**Mme Lise CORTES.** Madame Rachel Kashema et Monsieur Abdelkader Selmet.

**Mme Rachel Feza KASHEMA.** Monsieur le Maire, chers collègues. Merci, Patrick. Merci pour tout ce que tu as fait pour Nanterre et ses habitants. Merci à toi, le petit gars de Nanterre, qui as toujours lutté pour l'égalité des chances, la mixité sociale ainsi que la justice pour toutes et tous.

Depuis 20 ans, comme Maire, tu as toujours œuvré avec un objectif en tête : comment améliorer le quotidien des Nanterriens ? Et ce ne fut pas une mince affaire. Construire une ville mixte, une ville populaire, où chacun a sa place, au pied de La Défense, est un combat quotidien. Tu as lutté pied à pied face à ceux qui veulent faire de Nanterre l'arrière-cour de La Défense, et tu l'as fait avec brio.

Oui, tu as su protéger notre ville en même temps que la développer, notamment en entreprenant la rénovation de ces grands quartiers populaires dont tous sont fiers. Tu as toujours fait preuve pour cela d'un sens des responsabilités et d'une exigence hors du commun, d'abord envers toi-même, puis envers tous les élus avec qui tu as travaillé toutes ces années. C'est toi qui as œuvré en premier pour le rassemblement, non pas seulement avec les forces politiques de gauche et écologistes, mais aussi avec des citoyennes et des citoyens engagés de la ville pour qui servir Nanterre est une envie, un besoin, une passion.

Albert Einstein disait : « La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non pas dans sa capacité à recevoir. » La tienne, à nos yeux, est sans commune mesure.

*Applaudissements.*

**M. Abdelkader SELMET.** Madame la Présidente, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs. Je voudrais d'abord saluer deux grandes dames assises au premier rang : Sylviane et Françoise, ces dames qu'on appelle ces dames de l'ombre, qui assistent le premier magistrat de la ville. Je voudrais vous saluer aujourd'hui. Je sais que l'expérience de l'une et la force de caractère de l'autre se conjuguent à merveille.

Patrick, tout d'abord respect. Pendant que tant d'autres s'accrochent à leur siège, tu as fait le choix courageux de passer la main pour préparer au mieux l'avenir de Nanterre. Comme toujours, cela constitue ta boussole, et c'est tout à ton honneur. Même si tu restes à nos côtés – et tu resteras à nos côtés –, et malgré les émotions qui nous traversent, nous savons que ce choix est réfléchi, car rien n'est plus important à tes yeux que de voir Nanterre avancer.

Nous, les élus du groupe « Nanterre pour toutes et tous », savons que le choix de Raphaël pour te succéder est le meilleur pour continuer à faire avancer notre projet pour la Ville, dans lequel nous nous sommes investis depuis trois ans. En tant qu'adjoint chargé de l'aménagement et de l'urbanisme, Raphaël, tu as su nous montrer ta compétence, ta force de travail, ta vision pour la Ville et les valeurs de gauche et écologiques qui sont les tiennes. Être Maire d'une grande ville populaire est une grande responsabilité, parfois difficile, souvent enthousiasmante, mais nous sommes convaincus que tu seras un Maire à l'écoute, proche des habitants, qui aura toujours à cœur de défendre les intérêts de Nanterre.

Je sais que Raphaël a d'énormes passions, mais je sais que l'une de ses passions, c'est le rugby, et je sais qu'il saura nous dire, comme les coachs de rugby ou les capitaines d'équipe de rugby : « Les gars, si on est plaqués, on essaye de rester debout. »

C'est avec le soutien plein et entier de chacun des membres qui composent ce groupe que nous t'accompagnerons dans la tâche qui sera la tienne. Raphaël, tu as toute notre confiance. Merci.

*Applaudissements.*

**Mme Lise CORTES.** Nous allons procéder maintenant à l'élection du Maire. Je vous propose de désigner quatre assesseurs, à savoir les deux plus jeunes conseillers municipaux et les deux plus âgés. C'est-à-dire Mesdames Matouk, Champenois, Maufrais et, un homme, Monsieur Bellier.

*Rires.*

**Mme Lise CORTES.** Donc on va procéder au vote, là. On ne se déplace pas, ils font passer l'urne. Je donne une petite précision, merci. Dans la pochette bleue, vous trouverez votre matériel de vote dans une enveloppe blanche intitulée « élection Maire ». Se trouvent à l'intérieur une enveloppe bleue, un bulletin avec le nom de Monsieur Adam et un bulletin vierge. Je vous invite à mettre le bulletin de votre choix dans l'enveloppe bleue. Les agents vont passer avec l'urne afin que vous puissiez déposer l'enveloppe bleue. Pour ceux qui ont un pouvoir, ils seront amenés à mettre une deuxième enveloppe.

Il y a donc comme candidat à la fonction du Maire, Monsieur Adam et Monsieur Meneceur.

**M. Patrick JARRY.** Et ceux qui ont une procuration doivent voter deux fois.

**Mme Lise CORTES.** Ceux qui ont un pouvoir seront amenés à mettre une deuxième enveloppe.

*Il est procédé au vote.*

**Mme Lise CORTES.** J'invite le secrétaire de séance, Alexis, et les quatre assesseurs à me rejoindre pour procéder au dépouillement. Les quatre assesseurs, vous le savez, Madame Matouk, Madame Champenois, Madame Maufrais et Monsieur Bellier.

*Il est procédé au dépouillement.*

[Délibération]

*Le Conseil municipal*

*(6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote : C. RIBAUT, C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE, S. BOUSSISSI)*

**Article 1<sup>er</sup>** : Procède au vote à bulletin secret du Maire de Nanterre.

**Article 2 :** Le bureau électoral procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants (la feuille de dépouillement de résultat a été signée par le bureau électoral) :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	6
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	44
f. Majorité absolue .....	23

<b>NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</b> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>ADAM Raphaël</b>	42	Quarante-deux
<b>MENECEUR Faysal</b>	2	deux

**Article 3 :** Raphaël ADAM est proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et est immédiatement installé dans ses fonctions

**Mme Lise CORTES.** Donc c'est Raphaël Adam qui est notre Maire.

*Applaudissements. Vivats.*

*Remise de l'écharpe du Maire par Monsieur Patrick Jarry.*

**Mme Lise CORTES.** Je proclame Raphaël Adam, élu Maire de Nanterre.

*Applaudissements. Vivats.*

**Mme Lise CORTES.** En son honneur, un haïku :

*Octobre joyeux  
malgré la pluie et le vent  
pour te célébrer.*

En plus, un extrait d'un poème, bien sûr, « L'Art poétique » de Verlaine :

*De la musique avant toute chose  
Et pour cela préfère l'impair.*

Et je disais : Raphaël, ton nom chante musique.

*Applaudissements.*

**Mme Lise CORTES.** Voilà. Maintenant, ça y est !

**M. le Maire.** Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre confiance et à remercier à mon tour Patrick Jarry pour la confiance qu'il m'accorde et pour bien plus encore, tant je crois que nous lui devons.

Devenir Maire de Nanterre après Patrick Jarry est un immense honneur pour moi et une très grande responsabilité, un honneur et une responsabilité d'autant plus grande que je mesure la portée éthique et politique du choix qu'il a fait. Sa décision, mûrement réfléchie, non pas de passer la main et encore moins de s'écarter,

mais de transmettre le relais, rien ne l'y obligeait. Voilà un Maire reconnu et respecté, réélu à trois reprises dès le premier tour, ce qui est le meilleur indicateur du niveau de confiance de nos concitoyens à son égard ; un Maire dont chacun sait qu'il a la passion de sa ville, 7 j/7, 24 h/24 ; un Maire totalement engagé pour la réussite de notre projet d'une ville pour toutes et tous, sociale, écologique et solidaire ; un Maire visionnaire, déterminé et tenace, avec lequel, pas plus tard que le week-end dernier, nous sommes parvenus à engager l'État et d'autres partenaires dans ce qui constituera la plus importante opération de végétalisation du Grand Paris : la création d'un delta vert à Nanterre. Et c'est ce moment-là que Patrick Jarry choisit pour préparer l'avenir. Quelle magnifique leçon d'humilité ! Quel sens élevé des responsabilités, qui ringardise celles et ceux pour qui la politique n'est qu'une succession de postes à occuper, ou celles et ceux qui conçoivent leur fonction de Maire comme un tremplin vers d'autres ambitions !

Patrick Jarry fait à mes yeux partie de cette génération pour qui l'engagement politique se confond avec l'ancrage dans un territoire. Nanterre est sa ville depuis toujours. Il la connaît par cœur, dans les moindres détails, dans ses intimités et dans ses profondeurs. Depuis 35 ans qu'il en est l'élu et durant ces 20 dernières années comme Maire, l'intérêt de sa ville et de ses habitants prime sur toute autre considération.

Le bilan des trois équipes qu'il a conduites depuis 2004 est impressionnant. C'est un fait, sous l'impulsion de Patrick Jarry, Nanterre a changé, en mieux. Nanterre s'est améliorée. Nanterre s'est transformée tout en restant Nanterre. Nous savons qu'en Île-de-France, rares sont les villes qui ont réussi leur mutation sans mettre à la porte les plus modestes. Nanterre, elle, y parvient, et c'est pour une part essentielle à Patrick Jarry que nous devons cette singularité.

Mais ce que je tiens à souligner ce soir, c'est que bien au-delà des nombreuses réalisations qui ont marqué les 20 années d'action du Maire Patrick Jarry, il faut retenir des faits, des actes, des gestes, des prises de position qui inscrivent Nanterre dans une histoire, dans une communauté de destins et de valeurs.

C'est au Maire Patrick Jarry que l'on doit en particulier le fait remarquable qu'ici, les trois équipes municipales qu'il a animées sont le reflet de la diversité des visages de Nanterre. À Nanterre, ce sont les enfants et petits-enfants des familles qui habitaient les bidonvilles et les cités de transit qui exercent des responsabilités aujourd'hui. À leurs côtés, ce sont aussi les Nanterriens d'adoption, celles et ceux qui sont venus vivre ici, de tous les coins de France, du sud de l'Europe et de bien plus loin encore, à qui l'on fait confiance pour décider. C'est au Maire Patrick Jarry que l'on doit également la volonté de mettre en commun ce qui a fait l'histoire de Nanterre sans sectarisme. C'est ainsi que le drame du 27 mars 2002 a été inscrit dans l'espace public à deux reprises :

- tout d'abord en 2012, avec les allées des Terrasses de l'Arche, qui portent les noms des huit élus municipaux assassinés lors de cette terrible nuit ;
- puis en 2022, avec la décision de nommer le parvis de l'Hôtel de Ville place du 27-Mars-2002.

Oui, le désir de transmettre et de continuer d'écrire une histoire commune sans exclusive, c'est ce qui fait qu'à Nanterre, il existe un boulevard du 17-Octobre-1961, une école Abdelmalek-Sayad, une école Miriam-Makeba, une rue Simone Veil, une avenue Abdenbi Guémiah et bientôt une place de la Révolution des Œillets. Et s'il existe une marque de fabrique « Patrick Jarry » à Nanterre, le mot qui l'exprime le mieux est certainement le verbe *rassembler*. Rassembler la gauche et les écologistes sans jamais céder au discours ambiant contre les partis politiques, mais rassembler Nanterre dans toutes ses diversités, non pas contre les partis, mais pour associer à la direction de notre Ville des citoyennes et des citoyens engagés dans leur quartier, dans des associations, dans des combats humains, multiples, progressistes, émancipateurs. Rassembler toutes ces énergies pour faire avancer Nanterre avec la conviction sincère que l'on est plus intelligent à plusieurs que tout seul et que nos différences font notre richesse. Aucun autre Maire d'une ville de notre taille n'a eu l'audace d'ouvrir ainsi la moitié de son équipe à des femmes et des hommes issus de la société civile. Je suis moi-même issu de ce rassemblement et de cette ouverture.

Reconnaissons également à Patrick des traits de caractère qui peuvent parfois agacer certains, mais qui ont démontré leur utilité : sa pugnacité, sa détermination, son exigence de qualité, qu'il nourrit en défendant en toutes circonstances l'idée que Nanterre a droit à ce qui se fait de mieux. C'est aussi l'entêtement avec lequel, par exemple, il n'a jamais rien lâché pour obtenir de l'État les moyens nécessaires à la rénovation sociale et urbaine du quartier du Parc, à la réalisation d'une gare du Grand Paris à La Boule, à la modernisation de l'hôpital de notre ville, ou encore à la construction de l'Arena, qui nous permet d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques à Nanterre l'été prochain. Après vous avoir dit tout cela, vous comprendrez pourquoi devenir Maire de Nanterre après Patrick Jarry est une responsabilité que j'aborde avec une profonde et sincère humilité.

J'ai bien conscience que devenir Maire en cours de mandat et non après avoir conduit une liste à une élection municipale ne manquera pas de susciter des interrogations, et c'est légitime. Oui, c'est dans les mêmes

conditions, en cours de mandat, que Patrick Jarry a succédé à Jacqueline Fraysse en 2004. C'est aussi en cours de mandat que Jacqueline Fraysse avait elle-même succédé à Yves Saudmont en 1988. C'est également en cours de mandat, en 1973, que Raymond Barbet avait transmis le relais à Yves Saudmont. Soyons certains d'une chose : le moment venu, nous serons jugés sur nos actes par les Nanterriens et les Nanterriennes. Je vous avoue que cela me va bien. Je sais ce que je dois à cette ville qui m'a si bien accueilli, comme elle a accueilli, tout au long de ces 2 500 ans d'histoire, des milliers d'autres hommes, de femmes et d'enfants venus d'ailleurs.

Ce soir, vous me confiez la responsabilité de conduire l'équipe municipale pour la deuxième partie du mandat. Croyez bien que j'entends y mettre toute mon énergie, mon enthousiasme, en m'appuyant sans cesse sur chaque composante de la majorité et sur un personnel communal compétent, que je sais ô combien attaché à Nanterre et investi pour faire vivre ce service public municipal qui est notre bien commun. Je ne suis pas – nous ne sommes pas – devant une feuille blanche, bien loin de là. Nous avons un projet qui fixe le sens de notre action. Nous avons pris des engagements que nous tiendrons, et nous venons de lancer les 7<sup>e</sup> Assises pour la Ville pour que cette deuxième partie du mandat soit encore plus à l'écoute de ce qui a pu émerger, évoluer et changer depuis ces trois dernières années. En multipliant les occasions de nous rencontrer et de dialoguer, ce rendez-vous démocratique, mené à l'échelle de toute la ville, doit nous permettre d'apporter les enrichissements nécessaires à ce programme municipal que je suis déterminé à conduire jusqu'à son terme.

Depuis que nous avons été élus, des bouleversements profonds et extrêmement rapides sont intervenus, qui impactent d'une manière ou d'une autre non seulement la vie de chacune et de chacun, mais aussi les moyens dont notre collectivité dispose pour mener à bien les politiques de solidarité auxquelles nous n'entendons certainement pas renoncer. Dès notre prise de fonction, nous avons ainsi collectivement traversé une crise sanitaire sans précédent, qui a mis en exergue toute l'importance, mais aussi la fragilité, du service public de la santé et de l'ensemble des services publics, mis à mal par des politiques privilégiant la finance à l'intérêt général. Les confinements successifs que nous avons connus ont, par exemple, éloigné les enfants des écoles, sans qu'à leur retour en classe, un effort soit fait par l'État pour ne pas aggraver les inégalités dans les apprentissages que cette rupture de lien avec leurs pairs, avec leur programme, avait pu provoquer. Le réchauffement climatique ne cesse de s'accélérer. La pénurie de logements abordables dans le Grand Paris est venue par ailleurs rendre la situation chaque jour plus insupportable pour des milliers de Nanterriennes et de Nanterriens. Tout cela, évidemment, nous préoccupe – me préoccupe –, comme nous préoccupe l'aggravation des inégalités dans un Département, une Région qui se refusent à assumer les responsabilités qui leur incombent.

Je crois, tout comme toi, cher Patrick, que personne n'est condamné au malheur. Et je sais qu'ici, à Nanterre, la Ville et ses habitants ont toujours été capables de relever les défis les plus grands. Il nous faut tenir plus fermement que jamais sur le modèle et les valeurs de justice sociale et écologique que nous portons, accentuer nos efforts pour réussir la transformation de nos quartiers et trouver les chemins pour réenchanter l'horizon de notre jeunesse, de notre futur.

Ma conviction de chaque instant est que c'est ensemble que nous trouverons les voies pour amplifier notre action en faveur de la transition écologique et répondre aux défis d'offrir à nos enfants un avenir respirable. C'est ensemble que nous devons pousser plus loin encore les mixités dans tous les quartiers, en ne laissant personne de côté ; ensemble, qu'il nous faut continuer de combattre les incivilités et de développer nos actions de prévention. C'est avec tous les Nanterriens et toutes les Nanterriennes que nous continuerons d'innover pour renforcer la participation citoyenne et inciter chacune et chacun à se mêler des affaires qui le concernent, en participant, par exemple, aux multiples temps d'échange organisés dans le cadre des Assises et à l'événement auquel je vous donne rendez-vous, à toutes et tous, le samedi 9 décembre au palais des sports de Nanterre.

Cher Patrick, mes chers collègues, chers Nanterriennes et Nanterriens qui avez pris le temps de venir en mairie ou qui nous suivez à distance depuis le site internet de la ville, permettez-moi de vous assurer que je ferai tout pour être à la hauteur de la confiance qui m'est accordée.

Je veux vous dire combien je suis fier de me sentir pleinement nanterrien, moi, le provincial venu de la Nièvre pour m'installer dans cette ville de 100 000 habitants, d'autant de salariés et de plus de 35 000 étudiants, il y a plus de dix ans. Si à Nanterre, d'abord dans le quartier du Parc, puis dans celui de l'université, j'ai choisi de construire ma famille, c'est parce que j'ai eu ici le sentiment de partager avec un très grand nombre ce qui, dans ma campagne nivernaise, avait été le moteur de mon engagement adolescent dans l'action collective : ce désir sincère de voir ses parents, ses grands-parents, ses voisins, ses amis traités avec autant de considération et de respect que ceux des villes des métropoles. Ici, à Nanterre, j'ai ressenti cette même fierté, que, pour ma part, je préfère nommer dignité, car ce mot évoque aussi pour moi la capacité de chacune et de chacun à se rendre maître de son destin.

Oui, à Nanterre, j'ai immédiatement aimé la dignité avec laquelle toutes celles et tous ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer entendaient être considérés, ô combien dignes de respect. Voilà ce qu'est à mes yeux Nanterre, avec son histoire, ses combats et ses valeurs de justice sociale et d'égalité avec lesquelles elle n'a jamais transigé. Dans les combats que j'ai pu mener à Nanterre et les responsabilités qui m'ont été confiées, la volonté de faire respecter l'égalité en droit et en dignité de toutes et tous n'a jamais cessé de m'animer. Oui, c'est cela, je crois, qui me lie intimement à Nanterre : la conviction que Nanterre n'est pas plus à la périphérie de Paris qu'une bourgade de province le serait de sa Ville-Préfecture, ou une Ville-Préfecture de la Capitale du pays. Nous sommes ce pays et nos vies sont capitales. Tout comme les politiques que nous menons à Nanterre placent depuis de longues années l'humain au cœur, l'action que je conduirai en tant que Maire de Nanterre continuera d'avoir pour cœur les intérêts de tous les Nanterriens, car, comme tu le dis si bien, cher Patrick, Nanterre mérite qu'on lui donne du temps et du cœur. Je forme le vœu que Nanterre me donnera le temps de lui prouver combien je l'ai au cœur. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

## **162. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire**

[Rapport]

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Conformément à l'article L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il a été procédé à une nouvelle élection du Maire, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des Adjoints.*

*Le Maire et les Adjoints forment la municipalité.*

*Le Conseil municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée, fixant à 15 le nombre maximal d'Adjoints.*

*Cependant, dans les communes disposant de conseils de quartier, comme Nanterre, cette limite peut donner lieu à dépassement de la création de postes d'Adjoints, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans que celui-ci ne puisse excéder 10% de l'effectif légal de l'assemblée, fixant ainsi à 5 le nombre supplémentaires d'Adjoints.*

*En considérant l'intérêt de renforcer la déclinaison territoriale du programme municipal et la mise en cohérence des politiques publiques par quartier, il est proposé de créer cinq postes d'Adjoint de quartier.*

*Il est donc proposé, aux membres du conseil municipal, de fixer le nombre des Adjoints au Maire à 20.*

[Discussion]

**M. le Maire.** Lorsqu'il a été procédé à une nouvelle élection du Maire, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des Adjoints. Le Maire et les Adjoints forment la municipalité. Le Conseil municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée, fixant à 15 le nombre maximal d'Adjoints.

Cependant, dans les communes disposant de conseils de quartier, comme Nanterre, cette limite peut donner lieu à dépassement de la création de postes d'Adjoints, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans que celui-ci ne puisse excéder 10 % de l'effectif légal de l'assemblée, fixant ainsi à 5 le nombre supplémentaire d'adjoints. En considérant l'intérêt de renforcer la déclinaison territoriale du programme municipal et la mise en cohérence des politiques publiques par quartier, il est proposé de créer 5 postes d'adjoints de quartier.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 20 et de procéder ensuite à l'élection des adjoints. Je vous propose de passer au vote. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de voter à main levée. Il n'y a pas de vote électronique. Je vous remercie donc de lever la

main pour exprimer votre vote. Pour la fixation du nombre d'Adjoints à 20, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**M. le Maire.** La délibération est adoptée. Je vous remercie.

[Délibération]

*Le Conseil délibère  
La délibération est mise aux voix  
Adoptée*

*(43 voix Pour-2 abstentions : A. OUBUIH, B. FEAUGAS- 8 ne prenant pas part au vote : C. RIBAUT, C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE, S. BOUSSISSI, A. GUILLEMAUD, F. MENECEUR)*

**Article 1** : Fixe à 20 le nombre des Adjoints au Maire de la ville de Nanterre.

**Article 2** : Décide de procéder aussitôt à l'élection des Adjoints.

## **163. Élection des Adjoints au Maire**

[Rapport]

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Conformément à l'article L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il a été procédé à une nouvelle élection du Maire, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des Adjoints.*

*Le Maire, Président de séance, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L.2122-4 et L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).*

*Le Maire propose de désigner quatre scrutateurs, les 2 plus jeunes et les deux plus âgés des conseillers municipaux.*

*Le Maire après avoir demandé les listes candidates constate le nombre de listes déposées.*

*Il appelle le bureau électoral dont il assure la présidence et constitué du secrétaire de séance et des quatre scrutateurs ainsi désignés à contrôler les opérations électorales.*

[Discussion]

**M. le Maire.** Je vous propose à présent de désigner quatre scrutateurs, les deux plus jeunes conseillers et les deux plus âgés, à savoir – on l'a déjà fait tout à l'heure – : Madame Matouk, Madame Champenois, Madame Maufrais et Monsieur Bellier. J'inviterai le secrétaire de séance, Monsieur Martin, et les quatre assesseurs à se réunir, après que nous ayons procédé au scrutin, afin de procéder au dépouillement et au décompte des voix. Quelles sont les listes candidates ?

**Mme BOUDJEMAI.** Nous avons la liste « Nanterre pour toutes et tous ».

**M. le Maire.** Je vous lis donc les noms des candidats de la liste déposée intitulée « Nanterre pour toutes et tous », conduite par Madame Boudjemaï :

- 1<sup>re</sup> Adjointe : Zahra Boudjemaï ;
- 2<sup>e</sup> Adjoint : Imed Azzouz ;
- 3<sup>e</sup> Adjointe : Lise Cortes ;
- 4<sup>e</sup> Adjoint : Rachid Tayeb ;
- 5<sup>e</sup> Adjointe : Patricia Peinture, Penture...

*Rires.*

**M. le Maire.** Excusez-moi, c'est une blague que je devais lui faire.

- 6<sup>e</sup> Adjoint : Jean-Pierre Bellier ;
- 7<sup>e</sup> Adjointe : Thérèse Ngimbous Batjôm ;
- 8<sup>e</sup> Adjoint : Ousman Diaby ;
- 9<sup>e</sup> Adjointe : Laureen Genthon ;
- 10<sup>e</sup> Adjoint : Gilles Gauché-Cazalis ;
- 11<sup>e</sup> Adjointe : Samia Kasmi ;
- 12<sup>e</sup> Adjoint : Abdelkader Selmet ;
- 13<sup>e</sup> Adjointe : Caroline Cor ;
- 14<sup>e</sup> Adjoint : Alexis Martin ;
- 15<sup>e</sup> Adjointe : Nadine Ali ;
- 16<sup>e</sup> Adjoint : Hassan Hmani ;
- 17<sup>e</sup> Adjointe : Nesrine Rezzag Bara ;
- 18<sup>e</sup> Adjoint : Éric Solas ;
- 19<sup>e</sup> Adjointe : Rachel Kashema ;
- 20<sup>e</sup> Adjoint : Julien Sage.

Chers collègues, dans la pochette verte, vous trouverez donc votre matériel de vote dans une enveloppe blanche intitulée « Élection des Adjointes au Maire ». Se trouvent à l'intérieur une enveloppe marron, un bulletin de la liste « Nanterre pour toutes et tous » et un bulletin vierge. Je vous invite à mettre le bulletin de votre choix dans l'enveloppe marron. Les agents vont passer avec l'urne afin que vous puissiez déposer l'enveloppe marron. Pour ceux qui ont un pouvoir, ils seront amenés à mettre une deuxième enveloppe.

*Il est procédé au vote, puis au dépouillement.*

**M. le Maire.** Le processus de vote est terminé. Voici les résultats de l'élection des adjointes au Maire. La liste « Nanterre pour toutes et tous », conduite par Madame Boudjemaï, a obtenu la majorité absolue des suffrages avec 42 voix sur les 43 suffrages exprimés.

*Applaudissements.*

**M. le Maire.** Je proclame donc élus :

- Zahra Boudjemaï : 1<sup>re</sup> Adjointe ;
- Imed Azzouz : 2<sup>e</sup> Adjoint ;
- Lise Cortes : 3<sup>e</sup> Adjointe ;
- Rachid Tayeb : 4<sup>e</sup> Adjoint ;
- Patricia Penture : 5<sup>e</sup> Adjointe ;
- Jean-Pierre Bellier : 6<sup>e</sup> Adjoint ;
- Thérèse Ngimbous Batjôm : 7<sup>e</sup> Adjointe ;
- Ousman Diaby : 8<sup>e</sup> Adjoint ;
- Laureen Genthon : 9<sup>e</sup> Adjointe ;
- Gilles Gauché-Cazalis : 10<sup>e</sup> Adjoint ;
- Samia Kasmi : 11<sup>e</sup> Adjointe ;
- Abdelkader Selmet : 12<sup>e</sup> Adjoint ;
- Caroline Cor : 13<sup>e</sup> Adjointe ;
- Alexis Martin : 14<sup>e</sup> Adjoint ;
- Nadine Ali : 15<sup>e</sup> Adjointe ;
- Hassan Hmani : 16<sup>e</sup> Adjoint, et j'en profite pour le remercier, puisque c'est lui qui prendra ma place autour de la table pour m'accompagner. Donc merci, Hassan, et bienvenue dans le bureau municipal.

*Applaudissements.*



**M. le Maire.**

- Nesrine Rezzag Bara : 17<sup>e</sup> Adjointe ;
- Éric Solas : 18<sup>e</sup> Adjoint ;
- Rachel Kashema : 19<sup>e</sup> Adjointe ;
- Julien Sage : 20<sup>e</sup> Adjoint.

*Applaudissements.*

**Une élue.** Je vais appeler chaque élu pour la remise des écharpes.

*Le Maire remet les écharpes à chacun des Adjoints sous les applaudissements.*

[Délibération]

*Le Conseil municipal*

*(10 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote : Mme MAUFRAIS, Mme BOUSSISSI-POULLARD, M. RIBAUT, M. DROUCHE, Mme BEDIN, M. GUILLEMAUD, Mme FEAUGAS, M. OUBUIH, M. MENECEUR, Mme MATOUK)*

**Article 1<sup>er</sup>** : Procède au vote à bulletin secret à l'élection des Adjoints au Maire.

**Article 2** : Le bureau électoral procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	10
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	42
f. Majorité absolue .....	22

<b>NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
Zahra BOUDJEMAI	42	Quarante-deux

**Article 3** : La liste « Nanterre pour toutes et tous » menée par Madame Zahra BOUDJEMAI a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

**Article 4** : Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste « Nanterre pour toutes et tous » conduite par Madame Zahra BOUDJEMAI dans l'ordre de cette liste :

- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : Zahra BOUDJEMAI
- 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Imed AZZOUZ
- 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Lise CORTES
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Rachid TAYEB
- 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Patricia PENTURE
- 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Jean-Pierre BELLIER
- 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Thérèse NGIMBOUS BATJÔM
- 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Ousman DIABY

9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Laureen GENTHON  
10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Gilles GAUCHÉ-CAZALIS  
11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Samia KASMI  
12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Abdelkader SELMET  
13<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Caroline COR  
14<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Alexis MARTIN  
15<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Nadine ALI  
16<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Hassan HMANI  
17<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Nesrine REZZAG BARA  
18<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Eric SOLAS  
19<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Rachel KASHEMA  
20<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Julien SAGE

## 164.1 Indemnité accordée aux membres du Conseil municipal – Fixation de l'enveloppe globale et des indemnités

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Après l'élection du Maire et des Adjoints, il convient de procéder à la fixation des indemnités de fonction des élus. Il est proposé de maintenir le régime indemnitaire approuvé au début du nouveau mandat municipal.*

*Le montant des indemnités de fonction allouées aux Adjoints et aux Conseillers municipaux est déterminé par le Conseil municipal, dans le respect d'une enveloppe globale indemnitaire et dans la limite des taux maximum par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.*

*Ces indemnités, destinées à couvrir les frais liés à l'exercice effectif d'un mandat, varient selon la strate démographique de la commune et sont calculées sur la base d'indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints au Maire.*

*L'effectif de population de la commune de Nanterre la situe dans la strate démographique des 50.000 à 99.999 habitants.*

[Discussion]

**M. le Maire.** À présent, je vous propose de reprendre la séance. Nous allons passer aux délibérations 164-1 et 164-2. Tout d'abord, je réprécise, comme l'avait fait Patrick tout à l'heure, que ces deux délibérations relatives aux indemnités des élus, que je vais mettre aux voix successivement, sont l'exacte reproduction des délibérations que nous avons adoptées en 2020. Cependant, comme elles doivent être accompagnées d'un état nominatif, il est nécessaire de les adopter de nouveau après l'élection du Maire et des Adjoints.

La première délibération fixe l'enveloppe globale des indemnités, et ce évidemment de manière conforme aux textes. Cette enveloppe correspond à la somme des indemnités maximales du Maire et des adjoints. Elle fait l'objet d'une répartition entre Maires, Maire Adjoints, Conseillers délégués et Conseillers.

Une fois l'enveloppe répartie, il est fait application de deux critères de majoration qui sont applicables à la Ville de Nanterre :

- une première majoration qui est liée à notre statut de Ville-Préfecture,
- une deuxième majoration liée au fait que Nanterre perçoit la dotation de solidarité urbaine.

C'est l'objet des deux délibérations.

Je vous propose de mettre aux voix la délibération 164-1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**M. le Maire.** Je vous remercie. La délibération est adoptée.

[Délibération]

Le Conseil délibère  
La délibération est mise aux voix  
Adoptée

(43 voix pour - 2 contre : A.OUBUIH, B. FEUGAS- 8 ne prenant pas part au vote : C. RIBAUT, C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE, S. BOUSSISSI, A. GUILLEMAUD, F. MENECEUR)

**Article 1 :** Décide que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers délégués et des Conseillers municipaux, est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire fixée comme suit :

Maire : 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Adjoints au Maire : 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Conseillers délégués : 24 % de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Conseiller municipal : 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

**Article 2 :** Décide que les indemnités de fonctions des membres du Conseil municipal seront versées à compter du 20 octobre 2023

**Article 3 :** La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

## **164.2 Indemnités accordées aux membres du Conseil municipal – Application des dispositions relatives aux chefs-lieux de département et aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine**

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après l'élection du Maire et des Adjoints, il convient de procéder à la fixation des indemnités de fonction des élus. Il est proposé de maintenir le régime indemnitaire approuvé au début du nouveau mandat municipal.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit dans les conditions fixées par les articles L 2123-22 à L 2123-24 des majorations aux indemnités votées pour le Maire et pour les adjoints au Maire attribuées en sus de l'enveloppe indemnitaire, pour :

- des communes chefs-lieux de département
- des communes qui au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

La commune de Nanterre remplissant ces deux conditions, il convient d'attribuer au Maire et aux adjoints au Maire les majorations d'indemnité de fonctions prévues par le Code général des collectivités territoriale.

[Discussion]

**M. le Maire.** À présent, je mets aux voix la délibération 164-2.

**M. Alexandre GUILLEMAUD.** Excusez-moi.

**M. le Maire.** Oui, allez-y.

**M. Alexandre GUILLEMAUD.** Cher collègue, dans le tableau qui nous a été fourni, il y a un Conseiller délégué qui est à 0 %. Pour quelle raison, s'il vous plaît ?

Brouhaha.

**M. le Maire.** Il s'agit de Patrick Jarry, notre Maire, qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui, en tant qu'ancien Maire de Nanterre, ne peut pas percevoir d'indemnités à ce titre en tant que conseiller municipal sortant. Je vous propose de passer à la délibération 164-2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**M. le Maire.** Je vous remercie. Les deux délibérations sont adoptées.

[Délibération]

*Le Conseil délibère*

*La délibération est mise aux voix*

*Adoptée*

*(43 voix pour, 2 contre : A. OUBUIH, B. FEAUGAS, 8 ne prenant pas part au vote : C. RIBAUT, C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE, S. BOUSSISSI, A. GUILLEMAUD, F. MENECEUR)*

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de porter à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune, les indemnités maximales du Maire et des Adjointes, conformément aux articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales appliqués aux communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine, soit :

- pour l'exercice de la fonction de Maire  
145 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- pour l'exercice de la fonction d'Adjoint au Maire  
66 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

**Article 2** : Décide de majorer de 25 % les indemnités de fonction du Maire et des adjoints, conformément aux 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> alinéas de l'article L. 2123-22 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3** : Approuve le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil municipal, tel que joint en annexe de la présente.

**Article 4** : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

## **165. Délégation du Conseil municipal pour Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la commune, l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le Conseil municipal à déléguer au Maire tout ou partie des compétences qu'il énumère.

Cette délégation s'exerce pour la durée du mandat, et les décisions prises par le Maire en vertu de cet article sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil municipal portant sur les mêmes objets (publication, contrôle de légalité). Il en est rendu compte à chaque séance du Conseil municipal.

Il est proposé d'accorder au Maire la délégation prévue à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les matières et les limites énoncées ci-après.

[Discussion]

**M. le Maire.** Je vous propose, dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, de m'accorder cette délégation dans les matières et les limites qui ont été listées dans le rapport.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**M. le Maire.** La délibération est adoptée. Je vous remercie.

[Délibération]

Le Conseil délibère  
La délibération est mise aux voix  
Adoptée

(43 voix pour, 2 abstentions : A. OUBUIH, B. FEAUGAS - 8 ne prenant pas part au vote : C. RIBAUT, C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE, S. BOUSSISSI, A. GUILLEMAUD, F. MENECEUR)

**Article 1 :** Donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin d'effectuer les opérations suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à l'exclusion des tarifs auxquels s'applique un calcul différencié selon le quotient familial des usagers

3° Procéder, dans la limite de l'enveloppe globale inscrite chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et passer à cet effet l'ensemble des actes nécessaires

Lancer les consultations auprès des établissements financiers

Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures de risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 1.000.000 euros hors taxe, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, et experts

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer comme prévu à l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis suivants : les actions en justice seront réalisées tant, en demande qu'en en défense à l'occasion de tout contentieux, et quel que soit l'état ou le niveau de procédure, devant tous les degrés de juridiction, notamment en référé, en première instance, appel, cassation, devant quelque juridiction, ou organe juridictionnel que ce soit, et en toute matière pour toutes actions civiles, pénales ou administratives destinées à préserver les intérêts de la commune, y compris les dépôts de plainte, les constitution de partie civile et les désistements d'action, et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 euros ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite d'un montant de 10.000 euros

18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

19° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuellement autorisé par le Conseil Municipal, et toute opération liée à leur gestion

21° Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux, dans les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité délimités par le conseil municipal, selon les modalités prévues par les articles L.213-4 à L.213-7 du Code de l'urbanisme

22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles

23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

25° Demander à tout organisme financeur l'attribution de toute subvention et de signer les actes y afférents

26° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour des projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher supérieure à 20.000 m<sup>2</sup>

27° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation

28° Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

**Article 2 :** En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

- autorise qu'un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du CGCT puisse signer les décisions prises dans les domaines visés à l'article 1.
- en cas d'empêchement du Maire, autorise que les décisions prises dans les domaines visés à l'article 1 soient prises par un Adjoint au Maire dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoint par un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau conformément à l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales, les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par les membres de la Direction générale ou les agents visés à l'article L. 2122-19 dudit code, dans les conditions fixées par leurs arrêtés de délégations respectifs.

## **166. Maison de l'emploi et de la formation (MEF) – Assemblée générale – Collège des membres constitutifs de droit – Désignation d'un membre du Conseil municipal**

[Rapport]

Rapporteur : Zahra Boudjemaï

Suite à la démission de monsieur JARRY de son mandat de Maire, et dans l'intérêt du suivi des dossiers en lien avec La Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre, il convient de procéder à son remplacement en tant que représentant la Commune de Nanterre au sein du Collège des membres constitutifs de droit de la Maison de l'emploi et de la formation (MEF).

[Discussion]

**M. le Maire.** À présent, je vais passer la parole à ma première Adjointe, Zahra Boudjemaï, concernant la désignation d'un membre de Conseil municipal à la Maison de l'emploi et de la formation, et ensuite sur la délibération 167, concernant la désignation d'un conseiller municipal titulaire représentant la commune à l'établissement public Paris La Défense.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Très bien. Donc une partie de la présentation vient d'être faite. La Maison de l'emploi et de la formation, collège des membres constitutifs de droit, désigne donc un membre du Conseil municipal pour se représenter.

Suite à la démission de Patrick Jarry de son mandat de Maire et dans l'intérêt du suivi des dossiers en lien avec cette même Maison de l'emploi et de la formation, il convient donc de procéder d'ores et déjà à son remplacement en tant que représentant de la Commune de Nanterre au sein du collège des membres constitutifs de droit. Aussi, je vous propose de désigner, en remplacement de Monsieur Patrick Jarry en tant que représentant de la Commune au sein de ce collège de la Maison de l'emploi et de la formation, Monsieur Raphaël Adam, nouvellement élu Maire de Nanterre. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse de prendre part au vote ? Merci.

[Délibération]



*Le Conseil délibère  
La délibération est mise aux voix  
Adoptée*

*(42 voix pour- 2 abstentions : A. OUBUIH, B. FEAUGAS - 9 ne prenant pas part au vote : R. ADAM, C. RIBAUT,  
C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE,  
S. BOUSSISSI, A. GUILLEMAUD, F. MENECEUR)*

**Article unique** : Désigne en remplacement de Monsieur Patrick JARRY en tant que représentant la Commune au sein du collège des membres constitutifs de droit du groupement d'intérêt de la Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre : Raphael ADAM

## **167. Établissement public Paris La Défense – Conseil d'administration – Désignation du conseiller municipal titulaire représentant la Commune de Nanterre**

[Rapport]

Rapporteur : Zahra Boudjemai

*Suite à la démission de monsieur JARRY de son mandat de Maire, et dans l'intérêt du suivi des dossiers en lien avec l'Etablissement public Paris La Défense (PLD), il convient de procéder à son remplacement en tant que représentant titulaire au sein du Conseil d'administration.*

[Discussion]

**Mme Zahra BOUDJEMAI.** Délibération 167 sur l'établissement public Paris La Défense, dans le même sens : le Conseil d'administration, désignation du conseiller municipal titulaire.

De la même façon, suite à la démission de Monsieur Patrick Jarry, de son mandat de Maire et dans l'intérêt du suivi des dossiers en lien avec l'établissement public Paris La Défense, il convient donc de procéder à son remplacement en tant que Président titulaire au sein du Conseil d'administration. Le Conseil municipal propose de désigner, pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement public Paris La Défense en tant que représentant titulaire, Monsieur Raphaël Adam. Je passe au vote. Qui vote pour ? C'est la 167. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Il y a un certain nombre de personnes qui posent la question du numéro de délibération. En précisant que c'est Monsieur Raphaël Adam qui sera titulaire et Monsieur Rachid Tayeb – c'est pour cela qu'il ne prend pas part au vote – qui sera donc le représentant suppléant. Merci.

[Délibération]

*Le Conseil délibère  
La délibération est mise aux voix  
Adoptée*

*42 voix pour- 2 abstentions : A. OUBUIH, B. FEAUGAS - 9 ne prenant pas part au vote : R. ADAM, C. RIBAUT,  
C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE,  
S. BOUSSISSI, A. GUILLEMAUD, F. MENECEUR)*

**Article unique** : Désigne, pour siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public Paris La Défense en tant que représentant titulaire Raphael ADAM.

## 168. Société publique locale de la ville de Nanterre (SPLNa) – Désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant aux assemblées générales

[Rapport]

Rapporteur : Zahra Boudjemai

Suite à la démission de monsieur JARRY de son mandat de Maire, et dans l'intérêt du suivi des dossiers confiés à la SPLNa, il convient de procéder à son remplacement en tant que Conseiller municipal titulaire pour siéger aux assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) de la SPLNa. Il convient également de désigner un représentant suppléant.

[Discussion]

**Mme Zahra BOUDJEMAI.** La délibération 168, et nous en terminerons sur cela, sur la Société publique locale de la Ville de Nanterre (SPLNa) : désignation du Conseiller municipal titulaire et d'un Conseiller municipal suppléant aux assemblées générales, de la même façon.

Toujours suite à la démission de Monsieur Patrick Jarry de son mandat de Maire et dans l'intérêt du suivi des dossiers confiés à la SPLNa, il convient de procéder à son remplacement en tant que Conseiller municipal titulaire pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPLNa. Il convient également de désigner un représentant suppléant. De la même façon, je propose Monsieur Raphaël Adam comme, titulaire et Monsieur Rachid Tayeb comme suppléant. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

[Délibération]

*Le Conseil délibère  
La délibération est mise aux voix  
Adoptée*

41 voix pour- 2 abstentions : A. OUBUIH, B. FEAUGAS - 10 ne prenant pas part au vote : R. ADAM, R. TAYEB, C. RIBAUT, C. BEDIN, H. MATOUK, M. MAUFRAIS, E. DROUCHE, S. BOUSSISSI, A. GUILLEMAUD, F. MENECEUR)

**Article unique :** Désigne pour siéger aux assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) de la SPLNa :

- le conseiller municipal titulaire : Raphael ADAM
- le conseiller municipal suppléant : Rachid TAYEB

**M. le Maire.** À présent, les sujets à l'ordre du jour de ce Conseil municipal sont épuisés. Je vous donne rendez-vous le 4 décembre 2023 pour le prochain Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée.

*Applaudissements.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 21.*

Le Secrétaire de séance

Alexis MARTIN  
14<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM